

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **03 décembre 2018 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

En séance publique :

- Ordre du jour de la séance :

1. Communication relative à la validation des élections
2. Installation des nouveaux Conseillers communaux élus lors des élections communales du 14 octobre 2018
Prestation de serment
3. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD
Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés
Prestation de serment des suppléants
4. Fixation des groupes politiques – Prise d'acte
5. Adoption du pacte de majorité
6. Prestation de serment des nouveaux Bourgmestre et Echevins
7. Désignation d'un Président de Conseil
8. Désignation des Membres du Conseil de l'Action Sociale
9. Désignation des Membres au sein du Conseil de la Zone de Police « Les Arches »

Par ordonnance :
Pour le Collège

Le Directeur général,

J.P.FRANQUINET



Le Bourgmestre,

D. WEVERBERGH

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be